

M Nom Prénom

Adresse

Mail

Lettre envoyée en R + AR

A Chambre d'agriculture de

Adresse

Copie en R + AR au Préfet de

Adresse

A, Le

Objet : demande de participation à la concertation pour la rédaction de la charte départementale d'engagements sur les pesticides (Article 83 de la Loi Agriculture et Alimentation).

Madame, Monsieur,

L'Article L253-8 du code rural (LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) stipule alinéa III que :

« III.-A l'exclusion des produits de biocontrôle mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 253-6, des produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible risque au sens du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/ CEE et 91/414/ CEE du Conseil, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments est subordonnée à des mesures de protection des personnes habitant ces lieux. Ces mesures tiennent compte, notamment, des techniques et matériels d'application employés et sont adaptées au contexte topographique, pédoclimatique, environnemental et sanitaire. Les utilisateurs formalisent ces mesures dans une charte d'engagements à l'échelle départementale, après concertation avec les personnes, ou leurs représentants, habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées avec un produit phytopharmaceutique.

Lorsque de telles mesures ne sont pas mises en place, ou dans l'intérêt de la santé publique, l'autorité administrative peut, sans préjudice des missions confiées à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, restreindre ou interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones définies au premier alinéa du présent III.

En tant que (Rayer la mention inutile) :

- 1) Riverain/e ou vivant à proximité des zones traitées
- 2) Représentant d'une Association ayant intérêt à agir

Nom de l'association

Objet de l'association (lié au sujet)

Je suis tout à fait concerné.e par le sujet et souhaiterais donc prendre part aux concertations qui vont se tenir – ou qui ont déjà commencé le cas échéant - dans le cadre de l'élaboration desdites Chartes.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Nom, prénom – fonction